

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 81 (1955)  
**Heft:** 26

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

**Abonnements:**  
Suisse: 1 an, 24 francs  
Etranger: 28 francs  
Pour sociétaires:  
Suisse: 1 an, 20 francs  
Etranger: 25 francs  
Prix du numéro: Fr. 1.40  
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »  
N° II. 57 75, à Lausanne.  
**Expédition**  
Imprimerie « La Concorde »  
Terreaux 31 — Lausanne.  
**Rédaction**  
et éditions de la S. A. du  
Bulletin technique (tirés à  
part), Case Chauderon 475  
**Administration générale**  
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. † P. Joye, professeur; † E. Latelün, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Groscurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. † J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration  
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président;  
M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

## Tarif des annonces

|          |           |
|----------|-----------|
| 1/1 page | Fr. 264.— |
| 1/2 »    | » 134.40  |
| 1/4 »    | » 67.20   |
| 1/8 »    | » 33.60   |

Annonces Suisses S. A.  
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26  
Lausanne et succursales

**SOMMAIRE:** De l'aménagement du réseau des routes suisses, par P. SOUTTER, ingénieur E.P.F., Zurich. — LES CONGRÈS: Journées internationales de calcul analogique; 19<sup>e</sup> Journée de Haute Fréquence de l'Association Suisse des Electriciens. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

## DE L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DES ROUTES SUISSES

### Routes fédérales ou routes cantonales?

par P. SOUTTER, ingénieur E.P.F., Zurich

La nomination, par le Département fédéral de l'intérieur, d'une commission pour l'étude du plan d'ensemble du réseau suisse des routes principales a donné une nouvelle impulsion aux discussions relatives à l'aménagement futur de notre réseau routier. Depuis de nombreuses années, les milieux intéressés à ce problème — en particulier les milieux techniques et les associations d'automobilistes — s'efforcent d'obtenir une modification des conceptions relatives à la politique routière suisse afin de les adapter aux conditions nouvelles.

La commission fédérale a été instituée sur proposition de la commission d'études créée en son temps sur l'initiative de la Conférence des directeurs des travaux publics et qui groupe les principales organisations suisses intéressées à la question de l'aménagement routier. Cette commission s'était tout d'abord proposé d'obtenir une répartition du droit de douane sur la benzine telle que 50 % au moins des recettes reviennent aux cantons pour l'aménagement des routes sur leur territoire. Une autre réglementation des droits sur la benzine s'impose du reste et devrait être prévue lors de l'établissement du nouveau régime financier de la Confédération. Il serait logique de distinguer entre un

droit de douane qui alimenterait la caisse fédérale, comme les autres droits semblables, sans être soumis à une destination spéciale, et un impôt sur la benzine qui serait réservé au financement du réseau routier suisse. Il serait alors possible de supprimer en tout ou partie les impôts cantonaux de circulation calculés suivant la puissance du moteur et que les automobilistes estiment injustes, pour les remplacer par une part de cet impôt.

Dès l'abord, les représentants des milieux techniques dans cette commission défendirent le point de vue que l'aménagement lui-même était au moins aussi important que la question financière. En effet, lors de la mise en application de la réglementation relative au partage égal entre la Confédération et les cantons des recettes provenant du droit de douane sur la benzine, beaucoup de cantons ne surent comment employer ces fonds, car ils ne disposaient ni de plans d'aménagement, ni de projets pour la construction de routes. Ces expériences décidèrent la commission à examiner la question de l'aménagement futur du réseau routier et à remettre des propositions à ce sujet au Département fédéral de l'intérieur.